
ADAPTATION DE PRIX, tant en (+) qu'en (-) : comptée après le mesurage ou la cotation définitifs et corrects

* Clause d'adaptation à l'occasion du mesurage définitif :

- toutes les indications de prix et tous les bons de commande préalables au mesurage définitif, à la cotation et à l'examen de toutes les données pertinentes, sont sous réserve et purement indicatifs. Tous nos prix sont liés aux dimensions, de sorte que nous ne pouvons calculer ceux-ci correctement qu'après avoir été informés des dimensions de production et des caractéristiques.
- dès que toutes les dimensions, finitions et spécifications techniques et de chantier sont connues, les prix définitifs sont confirmés compte tenu des éléments suivants : – différences dimensionnelles – modifications des compositions des portes – options supplémentaires, serrures, arrêts de plancher, etc. – accessibilité du chantier, engins de levage, etc. (après accord avec le client) – adaptations liées à la situation :
- tous les prix mentionnés dans nos documents entre (00.00) sont donnés à titre indicatif de manière à vous donner une idée de la structure du prix.

* Durée de validité des prix de vente :

- offre = 30 jours
- commande = 1 an

* Délai de livraison :

- **6 à 10 semaines ouvrables** après le mesurage définitif, la cotation, les finitions et la réception de l'accord sur le bon de commande adapté. Le délai est étroitement lié aux options prises en matière de matériaux et de matières premières. Le délai engage les deux parties sauf force majeure.

Si le client refuse ou postpose une proposition de livraison et/ou de placement émise par ANYWAY, ANYWAY ne peut plus garantir le délai maximum. Ceci en raison de l'optimisation du planning en relation avec une combinaison possible avec d'autres chantiers.

* Conditions de paiement :

- à la commande : ni acompte ni avance
- lors du mesurage : +25% du montant de l'offre/du bon de commande + TVA. Au comptant, par chèque ou preuve du paiement électronique, contre remise et signature de la facture d'acompte
- lors de la livraison ou du placement : solde = le montant définitif du bon de commande + TVA, moins le montant éventuellement facturé et/ou l'acompte payé. Au comptant, par chèque ou preuve du paiement électronique à remettre au chauffeur ou au placeur, contre délivrance et signature de la facture du solde.
- en cas de postposition de la livraison ou du placement : si le client postpose la livraison ou le placement, ce qui entraîne le dépassement du délai de 8 semaines après le mesurage, une facture d'acompte supplémentaire de 25% sera envoyée automatiquement pour 4 semaines de remise supplémentaires, jusqu'à ce que 75% de la valeur totale soit atteinte. Le solde de +25% sera ensuite facturé lors de la livraison et/ou du placement
- livraison ou placement erroné(e) ou partiel(le) : si la livraison ou le placement sont seulement exécutés partiellement ou si une erreur est constatée, le prix de l'article défaillant sera retiré, au titre de garantie, du solde à payer.
- les virements bancaires, sauf pc-banking avec preuve du transfert, ne sont pas acceptés étant donné les frais administratifs supplémentaires et/ou frais d'encaissement éventuels.
- pour tous paiements tardifs, la somme due sera majorée de plein droit et sans mise en demeure du montant forfaitaire légal, de même que des intérêts de retard au taux légal à partir de la date de la facture



ANYWAY DOORS . c o m

Moderne binnendeuren - Portes intérieures modernes - Moderne Innentüren - Modern interior doors

B : Massenhoven

T : +32[0]3.475.15.15

F : +32[0]3.475.14.75

E : info@anyway.be

NL : Heerlen

T : +31[0]45.563.52.22

F : +31[0]45.521.78.85

E : info@anywayheerlen.nl

* Clauses de garantie :

- garantie d'usine de 5 ans :

- sur tous les éléments et matériaux ANYWAY spécifiques tels que : encadrement, serrure, charnière à pivot, panneau de porte rapporté, poignées de porte, assemblage en usine, etc.

Cette garantie est assortie d'essais normalisés sévères dans des laboratoires officiels. Le concept de porte ANYWAY a été testé en 2000, dans le laboratoire du TCG (Centre technique pour les éléments de façade) du Prof. R. Huwel à l'Université de Gand selon la normalisation STS53 pour portes et conformément à la directive européenne (200.000 ouvertures et fermetures). Des tests climatiques ont été exécutés au laboratoire TCHN (Centre technique pour l'industrie du bois) à Bruxelles.

La porte est classée comme suit :

- TCG	: Fréquence d'utilisation (édition 1990 = 200.000)	= Haute
- TCG	: Résistance mécanique	= Conforme à TCG
- TCHN	: Résistance aux différences hygrothermiques	= V1, HbV1 (= stabilité élevée)

- 6 mois de frais d'intervention :

- au cours des 6 premiers mois qui suivent le placement, toutes les interventions en relation avec des défauts et/ou un supplément de commande éventuel, un réglage a posteriori ou une modification du sens de rotation et/ou du côté d'articulation sont gratuites.

- **après 6 mois**, un coût d'intervention forfaitaire sera facturé en fonction de l'emplacement du chantier. Ceci indépendamment de la durée de l'intervention et/ou de la nature de la réclamation ou du service.

coût d'intervention forfaitaire / région, hors TVA :

BE : ANV = 35 BRA / LIM / FLOR = 45 FLOC = 55 HAI / CHA = 65 NAM / LIE = 75
LU : GHF = 95
NL : 65 à 95

- la garantie et la normalisation respectives du fabricant s'appliquent à tous les éléments ou matières premières hors système. Comme : serrures, cylindres, placages HPL, verre et partition en verre, etc., toutes les matières premières et tous les fournisseurs sélectionnés par ANYWAY répondent à des exigences de qualité élémentaires.
- l'usure due à l'usage, les dommages et/ou l'utilisation et/ou l'entretien non conformes ne sont pas couverts par quelque garantie que ce soit.
- nous vous conseillons de contrôler votre "police d'assurance tous risques habitation" (incendie) concernant la couverture des bris de verre car le verre de sécurité peut, lui aussi, être endommagé et/ou cassé !

* Informations générales :

- les travaux de démolition et/ou d'adaptation sont toujours à la charge du client, comme l'enlèvement des chambranles, châssis de porte, plinthes de plancher et de mur, appareils de commutation et d'éclairage, etc.
- le stationnement au voisinage immédiat et l'accès au chantier doivent être assurés par le client lors de la livraison et/ou du placement.
- avant, pendant et après le placement des portes, le bâtiment doit être exempt d'humidité et réchauffé jusqu'à 10-15 °C minimum de manière à garantir un conditionnement et un fonctionnement corrects des portes. Le non-respect de ces conditions entraîne la déchéance de la couverture de la garantie en relation avec la déformation et le décollage.
- les instructions d'utilisation et d'entretien seront fournies lors de la livraison et/ou du placement.

* Contestations :

- toutes les contestations et/ou différends éventuels, pour lesquels aucun accord mutuel ne peut être trouvé entre les parties, seront tranchés selon le droit belge et sont de la compétence exclusive du juge compétent de l'arrondissement d'Anvers.

Pour accord
LE CONSEILLER ANYWAY

Pour accord
LE CLIENT



ANYWAY DOORS . c o m

Moderne binnendeuren - Portes intérieures modernes - Moderne Innentüren - Modern interior doors

B : Massenhoven	NL : Heerlen
T : +32[0]3.475.15.15	T : +31[0]45.563.52.22
F : +32[0]3.475.14.75	F : +31[0]45.521.78.85
E : info@anyway.be	E : info@anywayheerlen.nl